**Bureau d'information et de communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

PROBLÉMATIQUE DE L'APPRENTISSAGE:

## Sondage auprès des entreprises vaudoises

**Un contexte préoccupant**

Dès février 1997, le Service de la formation professionnelle du Département de l'agriculture, de l'industrie et du commerce s'est inquiété du nombre croissant de jeunes qui peinent à trouver des places d'apprentissage à la fin de la scolarité obligatoire. Ces craintes ont été confirmées depuis lors par trois indicateurs:

- l'insuffisance et/ou l'inadéquation du nombre de places d'apprentissage offertes

- le nombre d'inscriptions record dans les classes de perfectionnement

- l'augmentation du chômage dans le canton

Compte tenu de cette situation et sur proposition de Madame Jacqueline Maurer-Mayor, cheffe du département AIC, le Conseil d'Etat a conclu à la nécessité de procéder à une étude approfondie auprès des entreprises vaudoises, afin de disposer de données fiables permettant d'établir un catalogue de mesures concrètes, en tenant compte des véritables préoccupations des employeurs.

Une vaste étude qualitative

Ce mandat a été confié à l'institut M.I.S. Trend à Lausanne, avec pour mission de concevoir et de conduire une recherche permettant d'identifier les facteurs subjectifs et objectifs qui empêchent le maintien ou freinent la création de places d'apprentissage dans le canton. Un groupe d'appui composé de représentants des services de l'emploi, de la formation professionnelle et de l'enseignement secondaire a collaboré à la conception du projet.

La prise d'information s'est déroulée entre le 9 et le 18 avril 1997 auprès d'un échantillon de 509 entreprises vaudoises réparties sur l'ensemble du territoire cantonal et représentatives de tous les secteurs économiques. Il comprend trois groupes cible d'égale importance, soit:

- des entreprises formant actuellement des apprentis (168)

- des entreprises ayant formé des apprentis (167)

- des entreprises n'ayant jamais formé des apprentis (174)

L'étude s'est déroulée par téléphone et a reçu un excellent accueil auprès des patrons, chefs du personnel ou responsables de formation contactés. Les premiers résultats permettent de dégager quelques tendances générales. Les préoccupations des entreprises Pour justifier le manque global de places d'apprentissage dans le canton, sept entreprises sur dix invoquent la mauvaise situation économique actuelle. Toutefois, cette réponse très générale ne correspond pas vraiment aux raisons avancées par les entrepreneurs pour expliquer qu'eux-mêmes ne forment pas ou forment moins d'apprentis. Pour 45% des entreprises, le principal frein est d'ordre structurel et d'organisation (manque de temps, de place, de possibilités d'encadrement), alors que 27% invoquent des raisons économiques (moins de travail, mauvaise conjoncture), 18% déplorent comme raison prioritaire la mauvaise formation scolaire des candidats, et enfin, 7% renoncent à former des apprentis parce que cela coûte trop cher. Vision d'avenir En termes prospectifs, on observe les tendances suivantes : Forment actuellement et formeront plus 10% et formeront autant 68% et formeront moins 19% Ne forment pas et formeront prochainement 15% Auprès de la cible la plus crédible, celle qui forme actuellement, le bilan est négatif. L'intention de moins former est indépendante de la situation et des perspectives économiques de l'entreprise. Seules les intentions des entreprises qui ne forment pas pourraient inverser la tendance. L' Etat pourrait donc proposer des mesures d'encouragement susceptibles de maintenir ou créer des places d'apprentissage. Les plus incitatives sont les suivantes: 1.- Défiscalisation des frais liés à la formation des apprentis 75% 2.- Mise en valeur des entreprises qui prennent en charge des apprentis 70% 3.- Prise en charge des frais des cours d'introduction 66% 4.- Amélioration de la sélection, de l'orientation des candidats 65% La défiscalisation et d'autres mesures d'ordre financier sont, en toute logique, incitatives. Cependant, la mise en valeur des entreprises qui " jouent le jeu " compte tout autant, démontrant le désir de valorisation des formateurs

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 02 mai 1997

Monsieur Jean-Pierre Rochat, Service de la formation professionnelle. 021/316-63.06